LES FICHES CLARTE

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

Attention ! Un crédit coûte de l'argent et doit être remboursé

MAITRISEZ VOTRE BUDGET AUTO AVEC NOTRE OFFRE DE FINANCEMENT EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

Ce qu'il faut savoir . . .

QU'EST-CE QUE LA LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ?

La location avec option d'achat (LOA) est une opération par lequel notre établissement acquiert un bien et vous le loue pour une durée déterminée, moyennant le paiement de loyers. À l'issue de la période de location, vous disposez de la faculté d'acheter le bien en levant l'option d'achat au prix convenu au contrat.

La LOA est assimilée par la loi à un contrat de crédit à la consommation, soumis aux dispositions du Code de la consommation relatives au crédit à la consommation (articles L. 312-1 et suivants), sous réserve de certaines règles spécifiques.

La LOA est destinée au financement de biens à usage non professionnel.

PROFITEZ DE VOTRE VÉHICULE L'ESPRIT TRANQUILLE

Avec la Location avec Option d'Achat, nous vous proposons de louer votre véhicule avec, en option, des prestations d'entretien et d'assistance. Vous pourrez choisir les options adaptées à l'utilisation de votre véhicule.

POURQUOI CHOISIR LA LOA ?

	Location avec option d'achat (LOA)
QUELS BESOINS ?	Un budget clair avec la possibilité de lever l'option d'achat à tout moment pour en **devenir propriétaire** à tout moment du contrat ou de **restituer** le véhicule en fin de contrat
QUELS VÉHICULES ?	Véhicules neufs ou d'occasion (< 2 ans et < 30 000 km soumis à TVA)
DURÉE	Entre 24 et 73 mois
TAUX DÉBITEUR / TAEG	Fixe Le taux débiteur est le taux d'intérêt de base appliqué à la somme financée. Le taux annuel effectif global (TAEG) intègre les intérêts et les frais obligatoires liés à la LOA (frais de dossier, frais de garanties éventuelles, etc.)
KILOMÉTRAGE	Jusqu'à 200 000 km en fin de contrat (1)
PRIX REMISÉ DU VEHICULE	Oui, en cas de véhicules commandés auprès d'un de nos partenaires
ENTRETIEN / SÉRÉNITÉ PLUS ET ASSISTANCE	Optionnel (2)

ASSURANCES PERTE FINANCIÈRE ET EMPRUNTEUR	Optionnelles (3)
FRAIS	Les frais de dossiers sont inclus dans le financement. Des frais annexes pourraient vous être facturés en cours de vie du contrat (modification du compte de prélèvement, frais de réaménagement, etc…).
FIN DE CONTRAT	Possibilité de restituer le véhicule ou de lever l'option d'achat fixée contractuellement pour en devenir propriétaire et d'acheter le véhicule à tout moment du contrat

(1) Modifiable par avenant pendant toute la durée du contrat (1 fois par an) et selon l'utilisation réelle du véhicule.

(2) Détails des prestations en page 2.

*(3) **L'assurance perte financière** couvre les pertes financières résultant de l'interruption prématurée du contrat de LOA causée par le vol ou la destruction accidentelle totale du véhicule. Elle prend le relais en soldant l'intégralité du contrat LLD ou de LOA.*

***L'assurance emprunteur** peut couvrir le décès, la perte totale et irréversible d'autonomie, l'incapacité temporaire totale de travail et l'invalidité permanente. Elle est sans formalités médicales jusqu'à 50 000 € TTC.*

LES PRESTATIONS DE SERVICE EN OPTION

FORFAIT ENTRETIEN

Les opérations d'entretien et de contrôles périodiques dans le réseau de la marque du véhicule, aux kilométrages préconisés par le constructeur dans le cadre d'un usage normal. Ces opérations sont définies dans le carnet d'entretien remis à l'achat du véhicule. Elles incluent la main d'œuvre et la fourniture de lubrifiants, produits et pièces nécessaires à ces opérations : vidange, remplacement des filtres …

Les appoints de produits nécessaires au maintien des niveaux entre deux opérations réalisées dans le réseau de la marque du véhicule (hors Ad Blue)

Le remplacement des pièces soumises à une usure normale : essuie-glaces, plaquettes et disques de freins … (hors pneumatiques)

Le contrôle technique du véhicule

Les frais de réparation du pneumatique, en cas de crevaison, à condition que celui-ci soit réparable

SÉRÉNITÉ PLUS

Prise en charge des frais de réparations, mécaniques, électriques ou électroniques nécessaires au bon fonctionnement du véhicule suite à des pannes (sous réserve des exclusions ci-dessous), pendant toute la durée du contrat, y compris lorsque ces réparations interviennent au-delà de la garantie contractuelle.

Exclusions au forfait Entretien et à Sérénité Plus :

- Les dommages résultant d'accidents, de chocs, de projections de corps étrangers ou causés par des évènements de force majeure.
- Les réparations couvertes au titre des garanties du constructeur.
- Les réparations consécutives à une utilisation abusive du véhicule, à un non-respect des préconisations d'entretien ou des alertes délivrées par les instruments de bord.
- Le remplacement ou la réparation des éléments de carrosserie ou de sellerie, notamment : optiques (y compris LED, matrix-LED, phares laser, etc…), cabochons de signalisation, serrures, rétroviseurs et de tout accessoire non monté d'origine.
- La perte et le remplacement des clés ou de la commande à distance.
- Le contrôle de train, sauf si vous avez pris l'option pneumatiques.
- La recherche de bruits ou de vibrations.
- La batterie de traction.
- L'Ad Blue.

ASSISTANCE

		Prise en charge ▼
Assistance 24h/24 et 7j/7 (à partir du kilomètre zéro) avec dépannage ou remorquage du véhicule si celui-ci ne peut être réparé sur place		✓
En cas d'immobilisation	Hébergement pendant 3 nuits (1)	**≤ 80 €**
	Rapatriement en train, avion ou taxi (2)	✓
	Trajet de récupération pour 1 personne	✓
En cas de panne	Dépannage et remorquage	**≤ 153 €**
	Prêt d'un véhicule de remplacement (3)	**5 jours**
	Envoi d'un taxi sur le lieu de la panne	✓

(1) Si le client et les passagers attendent la remise en état et si le véhicule est immobilisé à plus de 50 km du domicile habituel (prix par chambre et par nuit).

(2) Rapatriement du client et des passagers (selon le nombre de places inscrit sur la carte grise et s'ils n'attendent pas la remise en état (si trajet < 100 km), en train 1ère classe (si trajet < 8h) ou en avion classe économique (si trajet > 8h)

(3) Si la durée des réparations est supérieure à 4h ou si le véhicule ne peut pas être réparé dans la journée, un véhicule de location de catégorie A (avec retour local) est mis à disposition dans la limite de 5 jours.

VÉHICULE RELAI EN CAS DE PANNE

Prêt d'un véhicule de remplacement pendant 20 jours selon la catégorie souscrite	Catégorie A : petite citadine
	Catégorie B : citadine moyenne
	Catégorie C : berline
	Catégorie D : routière

PNEUMATIQUES

Pneus été - 4 saisons
- Remplacement des pneus « été » par des pneus « 4 saisons ».
- Démontage, montage et équilibrage des pneus auprès des concessionnaires ou de l'un de nos partenaires spécialistes des pneumatiques.
- Pneus « été » et « 4 saisons » d'un prix équivalent.

Pneus hiver avec option gardiennage
- Remplacement des pneus été par des pneus hiver (deux fois par an).
- Démontage, montage et équilibrage des pneus auprès des concessionnaires ou de l'un de nos partenaires spécialistes des pneumatiques.
- Gardiennage des pneus le cas échéant : uniquement dans le réseau de nos partenaires spécialistes des pneumatiques.

ASSISTANCE EN CAS DE PANNE

Un service d'appel disponible 24h/24 est mis à votre disposition : Crédit Mutuel Auto Assistance
- **En France** : 01 40 25 59 38
- **À l'étranger** : 00 33 1 40 25 59 38

EXEMPLE CHIFFRÉ A TITRE INDICATIF ET SANS VALEUR CONTRACTUELLE

Exemple de location avec option d'achat d'un véhicule DACIA SANDERO TCe 110 GSR2 Stepway Extreme+ d'un montant de 18 650,00 € TTC, pour une durée de 60 mois et un kilométrage contractuel total de 50 000 km.

60 loyers mensuels **de 302,58 € TTC** (dont 29,99 € au titre des prestations de maintenance et assistance, 4,07 € au titre de l'assurance décès et 9,33 € au titre de l'assurance pertes financières), hors carte grise, malus éventuel et frais de mise à la route. Frais de dossier : 180 € TTC.

Montant total dû par le locataire au titre de l'assurance sur la durée totale : 804 € TTC.
Montant total dû par le locataire (prestations, assurances et frais de dossier inclus) : **18 334,80 € TTC**.

TAEG fixe : 7,82 %
Taux débiteur :7,24%

En fin de location, le locataire peut lever l'option d'achat en réglant le montant de la valeur résiduelle de 7 973,71 € TTC.

Conditions financières de Octobre 2026 sous réserve des taxes applicables. Conditions générales consultables en agence. Offre non cumulable réservée aux personnes physiques pour toute location avec option d'achat d'une voiture de tourisme neuve.

Sous réserve d'évolution de la législation fiscale, des tarifs constructeurs et de la configuration définitive du véhicule. Sous réserve de disponibilité du véhicule. Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

VOS DROITS

DROIT DE RÉTRACTATION

Vous pouvez vous rétracter sans motifs dans un délai de quatorze jours calendaires à compter de la date d'acceptation de l'offre de contrat de location avec option d'achat. Pour exercer ce droit, vous pourrez nous adresser un formulaire détachable joint au contrat ou utiliser la fonctionnalité de rétractation sur votre espace client si le contrat est conclu à distance.

DROIT A L'ACQUISITION ANTICIPÉE DU BIEN

Vous pouvez, à tout moment et à votre initiative, acquérir par anticipation le bien loué. Dans ce cas, vous avez droit à une réduction du coût total de la location avec option d'achat proportionnelle à la durée restante du contrat. Le montant que nous pourrons exiger ne peut dépasser la somme du prix de la levée d'option d'achat au terme de la location tel que convenu dans le contrat et des loyers restant à échoir au moment de l'achat, diminuée de la moitié des intérêts restants dus ou d'une proportion supérieure lorsque cette moitié ne permet pas de vous garantir une réduction du coût total du contrat.

AVERTISSEMENT SUR LES CONSÉQUENCES DU NON-RESPECT DES OBLIGATIONS LIÉES AU CONTRAT DE LOA

En cas de retard ou de défaut de paiement des loyers, ou de non-respect des obligations contractuelles, vous vous exposez notamment à :

- L'application de frais et intérêt de retard,
- La résiliation du contrat de LOA et la restitution du bien loué,
- L'exigibilité anticipée de certaines sommes (selon les clauses du contrat et dans la limite de la Loi),

- Une inscription au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP), qui peut rendre plus difficile l'obtention de nouveaux crédits.

IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT

Contrats souscrits auprès de Crédit Mutuel Leasing. Crédit Mutuel Leasing - Etablissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr).

Société Anonyme au capital de 51 680 060 euros - Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - France - RCS Nanterre 642 017 834 - N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 - Site internet : www.creditmutuel-leasing.fr, N° Cristal 09 69 39 39 29 (appel non surtaxé). Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Contrats d'assurance facultatifs souscrits auprès de ACM Vie SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le code des assurances.

Pour plus d'informations, contactez Crédit Mutuel Leasing : assist-commerciale@cmleasing.fr

INTERMÉDIAIRE DE CRÉDIT

Contrats distribués par l'intermédiaire de Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758.

Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo #SeDéplacerMoinsPolluer

Autres informations précontractuelles :

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en caisse, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration de ce délai, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité.

La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de sa résiliation sont fixées pour chaque produit dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription.

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisé durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en caisse et sur le site internet de la banque www.creditmutuel.fr. Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : Crédit Mutuel 09 69 36 05 05 / Crédit Mutuel du Centre 09 69 36 16 16 / Crédit Mutuel LACO 08 00 88 38 83 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :
- à votre caisse, dans un premier temps.
- au service Relation Clientèle dont votre caisse peut vous communiquer les coordonnées, dans un deuxième temps.

Pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : via son site internet : www.lemediateur-creditmutuel.com ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune; vous pouvez obtenir auprès de votre caisse ou sur www.creditmutuel.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation).